

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:

Editions Berlitz SA, Lausanne
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:

The Berlitz Schools of Languages AG, Zurich
3.

Contrat de fusion du:

19.06.2006
4.

Publication de la fusion:

05.07.2006, page 20
5.

Echéance de préavis des créances:

05.10.2006
6.

Adresse pour la déclaration des créances:

Froriep Renggli Avocats, Dr. Alessandro L. Celli, Bellerive-
strasse 201, case postale, 8034 Zürich
7.

Indication: Les créanciers du sujet transférant (ment-
ionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et
exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.
8.

Remarques: Il s'agit d'une fusion simplifiée au sens de
l'art.23 LFus.

Froriep Renggli, Rechtsanwälte
6304 Zug
(03487646)